

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - Calendrier
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- <u>Municipales 2020</u>
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- <u>Contactez-nous</u> !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2022

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 25 juin 2022



Dernier consei avant l'été, peu de délibérations à voter, mais de longues discussions…

Le mercredi 22 juin 2022 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Michèle Brenac était absente, représentée par Julia Sebbah.

Lucien Coindeau était absent, représenté par Laure Mura.

Noël Laurencier était absent, représenté par Pierre Allard.

Bruno Malagnoux était absent, représenté par Didier Roy.

Frédéric Dauvergne et Esther Rasoa-Fenosoa n'ont pu être présents.

- <u>Association Limousine Emplois Activités Services (ALEAS) Travaux de bâtiments, d'entretien et d'aménagement des espaces verts et publics</u>
- Contrats d'apprentissage
- Création d'un groupement de commandes Achats carburants routiers par badges ou cartes accréditives, de GNR, de FOD et de lubrifiants — Approbation de la convention

- <u>Création d'un groupement de commandes Logiciel d'assistance à la</u> rédaction des marchés publics
- <u>Création d'un groupement de commandes Achats de fournitures de signalisation routière Approbation de la convention</u>
- <u>Attribution d'une subvention Collège Louise Michel</u>
- Tableau des emplois au 1er septembre 2022
- Modification des tarifs des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires et extrascolaires (Châtelard), applicable à compter du ler septembre 2022
- Remerciements
- Décisions du Maire
- Questions Diverses

Début de la séance à 18h30.

Le PV de la séance du 30 mai est en ligne sur le <u>site de la Mairie</u>. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendus pour avoir plus de détails (Réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2022).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, les PVs sont adoptés à l'unanimité.

Association Limousine Emplois Activités Services (ALEAS) — Travaux de bâtiments, d'entretien et d'aménagement des espaces verts et publics

Il est proposé de prolonger la convention avec l'ALEAS pour un chantier d'insertion sur les sites de la communes, avec une participation de 16000 euros tel que décrits dans la délibération :

CM-20220622-1

Voté à l'unanimité.

Contrats d'apprentissage

Il est proposé de valider le recours aux contrats d'apprentissage pour deux emplois :

- au service espaces verts à compter du 1er septembre 2022, pour une durée de deux ans afin de préparer un Brevet Professionnel Aménagements Paysagers.
- au service petite enfance à compter du 1er septembre 2022, pour une durée d'un an afin de préparer un diplôme d'auxiliaire de

puériculture.

Ces deux emplois non permanents seront indiqués au tableau des emplois.

Voté à l'unanimité.

Création d'un groupement de commandes — Achats carburants routiers par badges ou cartes accréditives, de GNR, de FOD et de lubrifiants — Approbation de la convention

Il est proposé de valider la création d'un groupement de commande avec la CCPOL.

CM-20220622-2

Voté à l'unanimité.

Création d'un groupement de commandes — Logiciel d'assistance à la rédaction des marchés publics

Il est proposé de valider la création d'un groupement de commande avec la CCPOL.

CM-20220622-3

Voté à l'unanimité.

Création d'un groupement de commandes — Achats de fournitures de signalisation routière — Approbation de la convention

Il est proposé de valider la création d'un groupement de commande avec la CCPOL.

CM-20220622-4

Voté à l'unanimité.

Attribution d'une subvention — Collège Louise Michel

Il est exposé que l'association sportive du collège Louise Michel a sollicité la commune pour une subvention à caractère exceptionnel pour les aider à participer au championnat de France UNSS d'athlétisme qui se sont déroulés à Dreux du 7 au 10 juin.

Il est proposé de valider une subvention de 500 euros.

Voté à l'unanimité.

Tableau des emplois au 1er septembre 2022

Suite à la réussite à concours d'un agent et les besoins du service

sport manifestations, il est proposé au conseil Municipal de créer 1 poste d'ETAPS à temps complet.

CM-20220622-5

Voté à l'unanimité.

Modification des tarifs des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires et extrascolaires (Châtelard), applicable à compter du 1er septembre 2022

La CAF de la Haute-Vienne finance de façon importante les structures périscolaires et extrascolaires déclarées auprès de la SDJES. Dans le contrat qui nous lie avec ce financeur, il demande aujourd'hui que le système de tarification modulée déjà mis en place pour l'accueil de loisirs extrascolaire du Châtelard s'applique également aux accueils périscolaires au plus tard au 1er septembre 2022.

Afin de demeurer cohérent et pour correspondre aux types de familles qui fréquentent les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, les élus ont décidé de créer 4 tranches tarifaires. Il est également proposé d'appliquer un malus, à partir du 3ème retard non excusé lors des accueils périscolaires, qui représentera un rappel de la règle afin de ne pas rallonger la journée des enfants et celles des personnels d'encadrement.

Ci-joint les détails :

CM-20220622-6

Yoann Balestrat prend la parole pour rappeler qu'il n'est effectivement pas facile de faire des découpages par tranche et il demande à ce qu'on fasse un bilan de ces tarifs puisqu'ils ont été fait en fonctions d'estimations et qu'il faudra voir le réel reste à charge pour les familles puisque pour certaines, avec le changement des bornes des tranches, elles pourraient subir un effet de seuil et passer à la tranche supérieure. Comme cela pourrait être compensé en partie par la CAF, il faudra évaluer cela en détail.

Nadège Coucaud reprend la parole pour préciser que les estimations n'ont pu être faites sur le périscolaire puisqu'on ne demandait pas les avis d'imposition jusqu'ici, mais uniquement sur les familles allant à l'ALSH qui ont fourni leur avis. (128 familles ont donné leur avis, 132 ne l'ont pas fourni et sont donc facturées au tarif le plus élevé.) De plus, les maternelles payaient 3,36 € par jour (si présent matin et soir) alors que les élémentaires payaient 1,68 €. Les nouveaux tarifs ne différencient plus les maternelles des élémentaires et vont donc, là aussi rééquilibrer la charge des familles. Elle confirme l'idée de faire un bilan l'année prochaine pour affiner.

Voté à l'unanimité.

Remerciements

Remerciements envoyés à la Mairie :

- À vos touches remercie la municipalité pour le prêt d'une salle.
- ASSJ Gymnastique volontaire remercie la municipalité pour une subvention.
- Alliance Halieutique de Saint-Junien remercie la municipalité pour une subvention.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Décisions-20220622

Je prends alors la parole pour demander des précisions sur quelques Décisions. En effet, les décisions 37, 38, 40 et 41 représentent les cachets pour les 4 groupes que la Mairie a décidé d'engager pour la fête de la musique. Mais pour l'un de ces groupes, « Les Compères », en plus de la décision 41, une deuxième décision, la 47 ajoute en plus un contrat d'engagement avec un salaire pour Laure Mura, qui représente le groupe. Je demande pourquoi il y a ce traitement différent pour ce seul groupe.

Pierre Allard et Laure Mura répondent que cela est dû au statut de Laure Mura par rapport aux autres musiciens et que le paiement ne peut pas se faire par les mêmes biais (GUSO ou pas). (Note du rédacteur : même si le montant est faible, il est dommage que le paiement par la commune d'une prestation à un membre du Conseil Municipal n'ait pas été soumis au vote du conseil, par souci de transparence.)

Questions Diverses

Anne-Sophie Chazelle prend ensuite la parole :

Sur notre commune, la Mégisserie réalise de nombreux partenariats, permettant par exemple l'existence de la section théâtre du Lycée Paul Éluard (en lère et Terminale), des ateliers cuisine avec les bénéficiaires de l'épicerie solidaire, des ateliers avec l'IME, l maison de retraite, l'EPHAD, les maisons de quartiers.

Elle est également un soutien de l'Étoile-Bleue, de Champs-Libre, de la Muse, du labyrinthe de la voix, des Saxophonies... Et elle reçoit pour plusieurs spectacles, des collégiens, des écoliers et des Lycéens de Saint-Junien.

Ces partenariats sont rendus possibles grâce à plus de 300 000 euros de subvention de l'État, de la région et du département. Ces subventions étant liées au statut de scène conventionnée de la Mégisserie.

Ce statut est aujourd'hui menacé.

Mes questions sont donc :

- la commune de Saint-Junien est-elle en mesure de faire perdurer tous ces partenariats si la Mégisserie perd ce statut?
- pourquoi a-t-on refusé à la Mégisserie de présenter son travail au Conseil Municipal, comme cela a été fait dans d'autres communes?
- et enfin, si la Mégisserie devenait scène nationale, ce que l'État, le département et la région pensent possibles, cela ne contribuerait-il pas au rayonnement de la ville de Saint-Junien ?

Pierre Allard répond que le fait que la Mégisserie devienne scène nationale, ce qu'en pensent l'État, la région et le département n'est pas important, ce qui est important c'est ce qu'en pense la Communauté de Communes puisque les fondateurs de la Mégisserie a été créée par la communauté de communes et la région, et pas l'État qui n'était pas signataire de la convention pour l'EPCC.

Il dit qu'il entend bien l'intervention, qui tombe « bizarrement » au moment du renouvellement du directeur. Mais pour lui, le principal financeur de la Mégisserie est la CCPOL avec 600 000 euros. S'il y a des partenariats, c'est parce qu'ils ont été au préalable noués par la Mégisserie dans le cadre des subventions attribuées par la communauté de communes. Il précise ensuite que si les subventions du département ont augmenté, ce n'est pas parce qu'il y a une scène conventionnée, mais parce qu'il y a eu financement de spectacles « hors les murs » (à l'extérieur de la Mégisserie, comme les Brigades d'Intervention Poétique par exemple).

Il indique que la CCPOL est pour le maintien de la scène conventionnée et qu'elle soutient l'établissement puisqu'elle a maintenu l'ensemble des subventions. Il précise que la scène conventionnée est d'ailleurs liée au directeur (Olivier Couqueberg) et à son projet (les Imaginaires), et non à la structure. Une scène nationale, elle, serait liée par contre à la structure, indépendamment du directeur. (Note du rédacteur : vous pouvez consulter la page du site de la Mégisserie qui

explique ce qu'est une scène conventionnée.)

Il rappelle ensuite la constitution du CA de la Mégisserie : le président du CA est un élu de la CCPOL (Thierry Granet depuis 2 ans), 2 élus municipaux de Saint-Junien et un élu municipal de chacune des autres communes de la CCPOL (qui ne sont pas forcément eux-même élus à la CC), et des représentants d'associations. Il rappelle que chaque élu du CA est libre de son vote et ne suit pas d'éventuelles consignes de la CCPOL, et c'est eux seuls qui votent, pas la communauté de communes.

M. Allard précise ensuite qu'il a reçu le directeur de l'EPCC et qu'il lui a conseillé de réunir les élus du CA lors d'une réunion informelle pour échanger et essayer de dissiper les incompréhensions ou répondre aux interrogations. Il ne pense pas que le problème vienne des élus de Saint-Junien mais plutôt d'élus d'autres communes.

Il rappelle aussi que les directeurs de centres culturels ont des mandats de 3 ans renouvelables 2 fois maximum et qu'on parle ici d'un 3e renouvellement et que c'est donc normal que cela puisse engendrer des tensions. (Note du rédacteur : en fait, la limitation du nombre de renouvellements compte à partir de la nomination ou du renouvellement qui a suivi le changement de loi en 2015, et le directeur de la Mégisserie peut donc bien être renouvelé une fois de plus.)

Enfin, il précise que si la Mégisserie n'était plus une scène conventionnée, ce ne serait pas à la ville de Saint-Junien de compenser (ou non) la perte éventuelle de subventions, mais à la Communauté de Communes.

Anne-Sophie rebondit sur le fait que c'est aux élus du CA de juger ce qui est fait à la Mégisserie et de valider ou non le projet du directeur. Elle s'interroge sur leur capacité à juger quand certains, comme l'actuel président du CA Thierry Granet, n'ont vu aucun spectacle à la Mégisserie.

Le Maire répond qu'il n'est pas là pour juger le travail des élus et que chacun le fait comme il pense devoir le faire, et qu'ils sont là aussi pour faire remonter le ressenti de la population.

Thierry Granet prend ensuite la parole pour indiquer qu'une réunion est prévue avec les élus du CA le 30 juin, avant le prochain CA du 4 juillet. Il rappelle que le choix a été fait de créer un EPCC pour que justement ce ne soit pas les élus qui décident de la programmation, mais bien le directeur, avec une feuille de route. Il a demandé en CA à ce que chaque élu des communes et associations organisent des discussions au sein de leurs instances respectives pour débattre des orientations qu'ils veulent pour la Mégisserie.

Le Maire a rappelé au directeur et au président du CA qu'il fallait mettre à jour les statuts. Ils font par exemple toujours référence à la communauté de communes Vienne-Glane. Thierry Granet dit qu'il demande depuis 2 ans la modification des statuts et qu'il y a des points de divergence (que les associations représentées au CA soient basées sur le territoire de la CCPOL, que le directeur du conservatoire soit membre de droit du CA de la Mégisserie, etc.) mais qu'il n'a pas fait de forcing pour imposer ces changements. Un groupe de travail va être monté pour que les nouveaux statuts soient présentés avant la fin de l'année. Il précise qu'il a été demandé de passer par un bureau d'études mais qu'il n'en voit pas l'intérêt. (Note du rédacteur : sauf erreur de ma part, le changement des statuts est du ressort du Conseil d'Administration et de son président, pas du directeur. Pour ce qui est du bureau d'étude, le CA a voté le principe de demander à un tel expert.)

Thierry Granet donne également l'information que le directeur du cinéma (Duarte Caetano) s'en va avant la fin de l'été et que son remplacement est en cours. La directrice adjointe de la Mégisserie, Mariella Grillo a également signalé qu'elle partait pour prendre le poste de secrétaire générale du théâtre de l'Union à Limoges au 1er octobre, il faudra donc également la remplacer. Ceci n'aide pas à une ambiance sereine.

Pour recentrer le débat sur la commune, Yoann demande donc quel est la position de la commune de Saint-Junien dans ce CA. Il rappelle aussi que le rayonnement de la Mégisserie va au delà du territoire de la CCPOL et que de ce fait, il n'est pas totalement anormal que des associations culturelles basées en dehors du territoire puissent prendre part au CA, bien qu'un équilibre doive être trouvé.

Clément Ladune répond que l'expression des élus du CA est assez claire au CA et qu'il pense que ce n'est pas le lieu ici de redonner son avis qu'il a donné là-bas... Il tient à rappeler l'importance de l'EPCC pour notre territoire. Il dit que le débat doit avoir lieu au CA sereinement et sans se déchirer pour éviter d'ajouter des difficultés à cet établissement. Il est prêt à discuter de sa position au sein du CA, mais pas lors de ce conseil municipal.

Christophe Wacheux prend alors la parole pour indiquer qu'il se sent « pris en otage » par ce débat qui n'a, selon lui, rien à faire ici. (Note du rédacteur : ce n'est pas parce qu'il n'est pas intéressé par le positionnement des élus Saint-Juniauds au CA de la Mégisserie que c'est le cas pour les autres.) Bernard Beaubreuil dit également que c'est un sujet qui concerne le CA de la Mégisserie, et les élus qui y sont.

Pour terminer cette réunion, Nadège Coucaud relance un appel aux élus disponible mardi 28 juin pour accompagner la sortie de fin de cycle des CM2.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 19:46.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - ∘ <u>Commissions municipales</u>
 - ∘ <u>Commissions POL</u>
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2022

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 25 juin 2022



Réunion du Conseil Municipal dans la salle du conseil de la Mairie...

Le 30 mai 2022 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Yoann Balestrat était absent, représenté par Frédéric Dauvergne.

Michèle Brenac était absente, représentée par Julia Sebbah.

Anne-Sophie Chazelle était absente, représentée par Jean-Sébastien Piel.

Béatrice Compère était absente, représentée par Lucien Coindeau.

Nadège Coucaud était absente, représentée par Hervé Beaudet.

Laure Murat était absente, représentée par Éliane Croci.

Didier Roy était absent, représenté par Philippe Gandois.

Christelle Simonneau est arrivée à 18:42.

- Association Limousine Emplois Activités Services (ALEAS) Travaux de bâtiments, d'entretien et d'aménagement des espaces verts et publics
- Contrats d'apprentissage
- <u>Création d'un groupement de commandes Achats carburants routiers</u>

par badges ou cartes accréditives, de GNR, de FOD et de lubrifiants
— Approbation de la convention

- <u>Création d'un groupement de commandes Logiciel d'assistance à la rédaction des marchés publics</u>
- <u>Création d'un groupement de commandes Achats de fournitures de</u> signalisation routière Approbation de la convention
- Attribution d'une subvention Collège Louise Michel
- <u>Tableau des emplois au 1er septembre 2022</u>
- <u>Modification des tarifs des accueils de loisirs sans hébergement</u> (ALSH) périscolaires et extrascolaires (Châtelard), applicable à compter du ler septembre 2022
- Remerciements
- Décisions du Maire
- Questions Diverses

Début de la séance à 18h30.

Le PV de la séance du 31 mars est en ligne sur le <u>site de la Mairie</u> (version corrigée mise à jour le 30 mai…). N'oubliez pas de lire notre propre compte rendus pour avoir plus de détails (<u>Réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2022</u>).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, les PVs sont adoptés à l'unanimité.

Adhésion de la ville de Saint-Junien à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport

Il nous est proposé de valider l'adhésion de la ville de Saint-Junien à l'ANDES pour un montant de 239€ annuel (prix pour les communes de 5000 à 19999 habitants).

Regroupant Maires et/ou élus en charge des sports de l'hexagone et d'Outremer, ayant reçu délégation de leur conseil municipal, l'ANDES est un vecteur d'échanges privilégiés sur les politiques sportives des villes et permet d'accompagner, au quotidien, les élus locaux grâce à ses réseaux d'experts et ses relais de terrain. Par ces échanges, structurés sur des outils dédiés et accessibles sur son site internet, ses adhérents bénéficient ainsi d'un partage enrichissant d'expériences, de conseils et de bonnes pratiques, à échelle nationale.

M. Gandois serait le représentant de la commune.

Voté à l'unanimité.

Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées (CLECT) du 14 mars 2022

Il nous est proposé de valider le rapport de la CLECT qui propose d'intégrer les charges liées à l'accompagnement des actions d'insertion professionnelles des jeunes.

CM-20220530-1

Voté à l'unanimité.

Approbation des Attribution de Compensation Année 2022

Il nous est proposé de valider l'attribution des compensations pour l'année 2022 telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

CM-20220530-2

Voté à l'unanimité.

Contrat territorial lecture

Il nous est proposé de valider le projet de convention cadre du contrat de territoire lecture 2022-2024.

La Ville de Saint-Junien a fait de l'accès au livre et à la lecture publique l'une de ses priorités culturelles. Elle s'appuie en particulier sur une médiathèque municipale dont les services et les collections sont en constante évolution pour les adapter aux attentes des usagers et aussi pour reconquérir un public éloigné par le COVID.

Afin d'accompagner et de compléter ces évolutions, un premier contrat territoire lecture (CTL) a porté sur la période 2019-2022. Il a fondé et formalisé un partenariat apprécié sur trois ans entre l'Etat et les collectivités territoriales initiés dès 2010. Ce CTL était axé sur trois dynamiques de développement avec la mise en place d'actions centrées sur les bibliothèques et proposées en concertation par leurs agents. Ces actions ont permis à près de 2000 usagers de participer aux différentes séquences et animations, à 56 intervenants professionnels d'interagir avec les usagers et les équipes.

Aussi, ainsi que l'autorise le dispositif « contrat territoire lecture », il est proposé de reconduire pour trois ans supplémentaires le CTL autour d'un partenariat fort associant les communes d'Oradour-sur-Glane, de Rochechouart, de Saint-Junien et structuré autour des mêmes trois axes :

• Axe 1 : Accompagner les publics

• Axe 2 : Partager les animations

• Axe 3 : Former les agents

La ville de Saint-Junien, coordinatrice du CTL, sollicitera annuellement et pendant trois ans le concours financier de l'Etat pour la réalisation des actions définies dans le cadre du contrat territoire lecture.

CTL convention cadre 16 mai

M. le Maire précise que c'est la poursuite du contrat actuel et qu'on est limité en nombre de fois que l'on peut reconduire le contrat (1 seule reconduction selon Stéphanie Fourgeaud qui l'a précisé plus tard, sauf si on change le périmètre).

Je prends alors la parole :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ce contrat cadre est une opportunité formidable pour faciliter la lecture sur notre commune par les différentes actions qu'il permet de réaliser grâce aux subventions qu'il apporte.

Sur notre territoire où est né un festival aussi important que Faites des Livres, dont le but premier est de combattre l'illettrisme, on ne peut que se réjouir de toute action allant dans ce sens.

La lecture, la culture et l'enfance sont des points clés pour l'avenir et cela doit rester pour tous, ici et ailleurs, une priorité.

Pierre Allard prend alors la parole pour préciser que ce contrat Territoire Lecture est orienté vraiment sur les projets liés aux médiathèques et à la formation de leurs personnels, et pas tant aux associations, mais que les liens sont possibles à travers certaines animations. Cela a permis une approche différente de la lecture des jeunes qui fréquentent nos structures. Le projet a été perturbé par la période COVID et cela nous a empêché d'atteindre tous les objectifs fixés dans le contrat. L'idée est de poursuivre et amplifier ce partenariat. L'aide de l'État n'a pas été ciblée pour se permettre de moduler en fonction des actions réelles sans avoir à faire voter des avenants.

Voté à l'unanimité.

Cession — Lotissement communal du Bois au Bœuf — Parcelle cadastrée Section EV n° 209 — Consorts KATUMBA

Il est proposé de valider la cession de la dernière parcelle du lotissement du Bois au Boeuf. Cette parcelle EV209 (lot numéro 6) de 1206m2 serait vendue au prix fixé préalablement à 20€ TTC le m2 à M. et Mme Katumba.

(Note du rédacteur : Cela devrait donc être le dernier et il doit correspondre à celui dont les acquéreurs n'avaient pas eu leur prêt.)

Voté à l'unanimité.

Création d'un comité social territorial et instauration d'une formation spécialisée

Le Comité Social Territorial (équivalent du CSE dans les entreprises et associations) doit remplacer le Comité Technique et le CHSCT lors des prochaines élections professionnelles en fin d'année. Il nous est donc proposé de valider sa création selon les termes définis ci-dessous :

CM-20220530-3

Voté à l'unanimité.

Demande de subventions au Département dans le cadre des aides aux communes 2022

M. le Président du Conseil départemental de la Haute Vienne a fait connaître, par courrier du 22 mars 2022, que la programmation des aides aux communes et des grosses réparations sur les voies communales (GRVC) pouvait être complétée par la prise en compte de nouvelles opérations. Celles-ci peuvent concerner des travaux d'assainissement, de réhabilitation ou de construction de bâtiments, de sécurité en matière de voirie, d'éclairage public, etc.

Il est donc proposé de valider les demandes de subventions suivantes (détaillées dans le document joint) :

- Confort thermique de l'hôtel de Ville (Note du rédacteur : il me semblait, pendant la campagne électorale il y a 2 ans, qu'on nous avait répondu que tous les bâtiments communaux étaient très bien isolés... Ce n'était apparemment pas le cas.)
- Rétrofit (ou relamping) éclairage gymnase des Charmilles et Palais des sports
- Travaux de réfection des revêtements de trottoirs
- Réfection d'ouvrage d'art
- Extension du réseau de mobilité douce

CM-20220530-4

Philippe Gandois précise que seule la part Départementale est indiquée dans le total des financements publics des travaux de relamping, alors qu'il y a aussi une subvention de la Région sur une partie de ces travaux.

Nathalie Tarnaud demande ensuite s'il serait possible d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des installations sportives. Pierre Allard rappelle que sur le Palais des sports, il y a une membrane photovoltaïque qui couvre la totalité de la toiture, que cela équivaut à des panneaux et que l'on ne peut en installer d'autres. Sur les autres structures, ce n'est pas forcément faisable à cause du poids des panneaux. Pour la plupart des autres structures sportives, des panneaux solaires permettent le chauffage de l'eau sanitaire. Ils précisent que lorsque les toitures des bâtiments municipaux doivent être refaites, une étude est faite pour savoir s'il est possible de profiter de la rénovation pour mettre une membrane ou des panneaux.

Voté à l'unanimité.

Effacement de dettes/ Budget Général

Il nous est proposé de valider l'effacement des dettes (pour un montant total de 7446,20€) telles que décrites dans le tableau ci-joint :

CM-20220530-5

Voté à l'unanimité.

Constitution de provisions suite à l'ouverture de contentieux / Budget Général

Il nous est proposé de valider la constitution de provisions suite à l'ouverture de contentieux (au moins 4 contentieux pour un montant total de 17500 €).

Frédéric a demandé des précisions sur les contentieux en question.

La requête déposée par le Crématorium Arédien (de Saint-Yriex-la-Perche) concerne la délibération sur la création d'un crématorium à St-Junien qui leur porterait préjudice en leur faisant de la concurrence.

Les requêtes déposés par les Consorts Danès concernent une contestation d'un permis de construire (concernant Le Corot).

Les requêtes déposées par la SCI Louis Patrimoine et SCI Brico Services concernent le conflit avec Leclerc pour son Leclerc Bricolage, et là encore, le permis de construire est remis en question.

Voté à l'unanimité.

Signature d'une convention de PUP (Projet Urbain Partenarial) pour la viabilisation du terrain appartenant à Mesdames VERGER et BONIN, sis au lieu-dit Le Bouchet et cadastré section ET n°60 et ET 61

Pour reprendre une explication donnée lors d'un précédent conseil : lorsqu'il y a plusieurs parcelles devant être raccordées aux réseaux et appartenant au même propriétaire, comme c'est le cas pour un lotissement par exemple, il y a deux solutions pour le financement des raccordements (eau et électricité). Soit la commune finance les travaux de raccordement et se fait rembourser au fur et à mesure de la vente des parcelles (ce qui peut être risqué si les ventes ne se font pas), soit le propriétaire finance les travaux et la commune peut alors exonérer de taxe d'aménagement (la part communale) pendant 2 ans. Il est donc souvent plus sage pour les communes de recourir à la signature d'un PUP.

CM-20220530-6

Voté à l'unanimité.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 1.332-13 du code général de la fonction publique)

Il nous est proposé d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

On peut s'interroger sur la formulation de la délibération où il est question à la fois de remplacement et de surcroît de travail. Cette délibération est une délibération de principe et les recrutements contractuels dans la fonction publique territoriale ne peuvent être validés qu'en cas de surcroît de travail. La délibération, formulée ainsi, prend acte du principe qu'il y a une différence entre accroissement et surcroît qui sous-entend que le remplacement est obligatoire et que le service ne peut pas se réorganiser en attendant le retour de l'agent.

Voté à l'unanimité.

Tableau des emplois au 1er juillet 2022

Il nous est proposé de valider le tableau des emplois ci-dessous, tenant compte des propositions d'avancement de grade.

CM-20220530-7

Voté à l'unanimité.

Tarifs de la taxe Locale sur la publicité extérieure

Il nous est proposé de retenir les tarifs proposés dans le tableau cijoint, soit une augmentation des tarifs dans la limite des tarifs maximum autorisés par rapport à l'année précédente.

CM-20220530-8

Voté à l'unanimité.

Travaux de grosses réparations de voirie — Ajustement du seuil de commandes annuelles de l'accord-cadre

Il nous est proposé d'approuver l'ajustement du seuil maximum de commandes annuels de l'accord cadre lié aux travaux de grosses réparations de voirie (lot unique).

CM-20220530-9

Voté à l'unanimité.

Vente de ferraille sur les sites de la commune

Il nous est proposé de valider la vente de ferraille à l'entreprise Henault, pour le tarif ci-dessous :

LIBELLE	PRIX UNITAIRE/TONNE
Ferrailles mêlées	130 €
	150 €
	210 €
Fonte	190 €
Zinc	1 650 €

Le poids total n'est pas indiqué car il ne sera connu qu'au moment de la vente effective.

Voté à l'unanimité

Remerciements

Remerciements envoyés à la Mairie :

- L'Association *Amis des Mots* remercie la municipalité pour le prêt de la salle Laurentine Teillet.
- L'Association *Prévention MAIF 87* remercie la municipalité pour le prêt d'une salle à l'occasion du « Rallye Piéton ».
- L'ASSJ Judo Club remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention.

- L'Atelier Théâtre Garance remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention.
- France Victimes 87 remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention.
- Le planning familial 87 remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention.
- Les pupilles de l'enseignement public 87 remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention.
- Mutualité Française remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention.
- Secours Catholique remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention.
- UNA Ouest 87 remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Decisions-20220530

Ouestions Diverses

Pas de question diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 19:19.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- <u>Accueil Actualités</u>
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - Calendrier

- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - ∘ <u>Commissions POL</u>
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - ∘ Nos candidats
 - ∘ <u>Vidéos de campagne</u>
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

<u>Comptes de campagne : Énergie</u> <u>Citoyenne tient parole !</u>

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 25 juin 2022



Marie-Olivette, Frédéric, Line et François

Lors des élections départementales, l'an passé, les candidats « Énergie

citoyenne » — Line Coltel, Frédéric Dauvergne, Marie-Olivette Souchet et François Allix — avaient pris l'engagement de **rendre publics leurs comptes de campagne**, dans une optique de transparence démocratique.

Aujourd'hui, c'est avec plaisir que nous vous informons que la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) vient tout récemment de **valider sans aucune réserve** les comptes de campagne de notre quatuor. Vous trouverez ci-dessous tous les éléments (recettes et dépenses). Nous n'avons rien à cacher!

RECETTES		DÉPENSES	
Apports personnels des candidats (versements)	8778€	Impression du programme et des tracts (hors propagande officielle : bulletins, professions de foi et grandes affiches) et photographies	3507€
		Graphisme	3102€
		Distribution du programme par La Poste	1635€
		Honoraires expert-comptable	300€
		Frais bancaires (tenue du compte)	6€
TOTAL RECETTES	8778€	TOTAL DÉPENSES	8550€

Bien sûr, nous le savons, une telle initiative agace les professionnels de la politique parce que cela bouleverse leurs habitudes et remet en cause leurs pratiques. Nous avons d'ailleurs déjà essuyé leurs critiques en dévoilant le contenu des comptes de campagne de notre liste aux dernières élections municipales (voir <u>Transparence politique : Énergie citoyenne tient son engagement !</u>). Mais de quoi ont-ils peur ?

Notre démarche, qui répond aux recommandations formulées par les associations de **lutte contre la corruption**, n'a qu'un seul et unique but : rétablir la confiance dans nos responsables politiques. Et il y a malheureusement encore du travail…

Articles récents

- <u>Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2025</u>
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 27 novembre 2025
- Faire du vélo à Saint-Junien... Une vraie gageure, un grand danger !
- Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025
- Vente de la Giboire : les dernières actualités

Archives

- <u>décembre 2025</u> (1)
- novembre 2025 (3)
- octobre 2025 (2)
- <u>septembre 2025</u> (1)
- juin 2025 (6)
- <u>mai 2025</u> (1)

- <u>avril 2025</u> (2)
- mars 2025 (3)
- <u>février 2025</u> (2)
- <u>janvier 2025</u> (1)
- <u>décembre 2024</u> (2)
- novembre 2024 (4)
- <u>juin 2024</u> (3)
- <u>mai 2024</u> (1)
- avril 2024 (2)
- mars 2024 (3)
- <u>février 2024</u> (5)
- <u>décembre 2023</u> (1)
- <u>novembre 2023</u> (2)
- <u>septembre 2023</u> (1)
- <u>juin 2023</u> (1)
- mai 2023 (2)
- avril 2023 (3)
- mars 2023 (1)
- <u>février 2023</u> (2)
- <u>janvier 2023</u> (1)
- <u>décembre 2022</u> (5)
- <u>novembre 2022</u> (2)
- <u>septembre 2022</u> (1)
- <u>juillet 2022</u> (3)
- <u>juin 2022</u> (3)
- avril 2022 (2)
- <u>mars 2022</u> (2)
- <u>février 2022</u> (2)
- <u>janvier 2022</u> (2)
- décembre 2021 (1)
- <u>novembre 2021</u> (2)
- <u>octobre 2021</u> (1)
- <u>septembre 2021</u> (1)
- <u>juin 2021</u> (1)
- mai 2021 (2)
- avril 2021 (3)
- mars 2021 (5)
- <u>février 2021</u> (3)
- <u>décembre 2020</u> (2)
- novembre 2020 (2)
- octobre 2020 (3)
- <u>septembre 2020</u> (1)
- <u>juillet 2020</u> (1)
- <u>juin 2020</u> (6)
- mai 2020 (1)
- avril 2020 (1)

Méta

- <u>Connexion</u>
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- <u>Site de WordPress-FR</u>

Rechercher



- <u>Politique de confidentialité</u>
- <u>Sitemap</u>
- <u>Facebook</u>
- <u>X</u>
- <u>RSS</u>